

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 17 avril 2026

Présents : Bernard MICHEL, Florence DEUIL, Thierry JOUANNY, Michèle LANGARET, Bernard GARCIN, Emilien MENGUAL, Arnaud FIRMONT,

Absents et représentés : Stéphanie PINATEL (pouvoir à Bernard MICHEL), Eliane GIRAUD (pouvoir à Thierry JOUANNY)

Absents et non représentés : Jean-Michel GONON, Maylys VENERA

Emilien MENGUAL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/24 : Approbation du règlement budgétaire et financier

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-30,

Vu la délibération n°2021/68 du 17 décembre 2021 portant adoption du Règlement Bugétaire et Financier (RBF),

Considérant qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier,

Considérant les évolutions réglementaires devant être intégrées au RBF.

Le Règlement Budgétaire et Financier formalise et précise le cadre et les principales règles applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin des les rendre accessibles aux élus.

Monsieur le Maire présente le règlement budgétaire et financier structuré autour de 7 chapitres :

1. Le cadre juridique
2. Le cycle budgétaire
3. La gestion pluriannuelle
4. L'exécution budgétaire
5. Les opérations de fin d'exercice
6. Les opérations financières particulières
7. La gestion de la dette

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le règlement budgétaire et financier de la collectivité tel que présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : **2 8 AVR. 2026**
Date de publication :

